



2 *Éditorial*
Le patrimoine a-t-il une frontière ?
Pauline Nerfin, Lionel Spicher

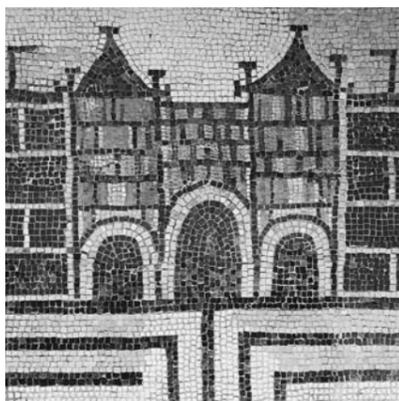
2 **La Fondation du patrimoine, qui sommes-nous ?**
Marie-Sophie Frignet

Deux belles restaurations sur les rives du Léman
Lorenzo Romano



3 **La Frégate**
Marius Guillemot

Patrimoine des Pays de l'Ain, première fédération de France
Romain Piquet

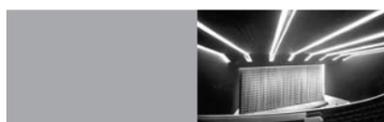


4 **Excursion à Orbe**
Dominique Baud

Visite
Philippe Clerc

Abattage d'un cèdre majestueux et démolition prévue de cinq maisons 1900 dans le quartier de la Servette

Nous avons été extrêmement choqués par l'abattage du cèdre centenaire de la rue du Colombier, ainsi que par la démolition prévue de cinq maisons 1900 dans ce quartier. Nos trois associations ont souhaité réagir d'une même voix en adressant à M. Hodgers, conseiller d'État en charge du Département du territoire, le courrier que nous publions ici¹.



PATRIMOINE SUISSE GENÈVE



Monsieur le Conseiller d'État,

Comme nous-mêmes, vous êtes conscient des impératifs de changement que doit effectuer notre société aujourd'hui si nous voulons entamer le virage climatique avec résilience. D'ailleurs, vous prônez publiquement un tel changement de paradigme. Le patrimoine bâti, paysager et naturel doit être protégé en amont, ce que vous professez et ce que nous soutenons également. Néanmoins, dans le cas des rues du Colombier et du Moléson, c'est une logique toute différente qui a été appliquée.

La LAT (art. 15 al. 1 et art. 21 al. 2)², qui est de droit fédéral impératif, exprime clairement le principe qu'un PLQ vieux de plus de quinze ans n'est plus en phase avec le développement d'un quartier et l'évolution de la société, et doit par conséquent être revu. Que dire alors d'un PLQ datant de 1992, soit de plus de 30 ans, qui fait table rase d'un cèdre et de maisons centenaires, présentant sans doute des qualités patrimoniales suffisantes pour être protégées ? N'aurait-il pas dû être revu ? Pourquoi dès lors ne pas avoir modifié le PLQ concernant les rues du Colombier et du Moléson ? Celui-ci devait par définition faire partie des fameux 100 PLQ dont vous aviez déclaré qu'ils seraient révisés. Comment se fait-il qu'en 2023, on accepte exactement le même plan de développement qu'en 1992 ? N'a-t-on rien appris ? N'est-il pas politiquement contreproductif de densifier à tout prix au mépris de la qualité de vie des habitants présents et futurs ? Ces destructions donnent l'impression que la pression des milieux immobiliers l'emporte sur la loi et la politique de mise à jour des PLQ que vous portez. La crise du logement ne sera pas résolue par la construction d'une barre d'immeubles au sein d'un quartier déjà extrêmement dense³.

Il est à noter que le cèdre du Liban abattu fait partie des nombreux arbres parmi les plus remarquables de notre canton (...), [qui ont été implantés] dès le XVIII^e siècle par de célèbres botanistes genevois et revêt, de fait, un caractère historique.

À cela s'ajoutent les services écosystémiques apportés par un grand arbre tel que ce cèdre, qui sont importants, en particulier dans un contexte urbain : diminution de la pollution, du bruit et de la chaleur – notamment lors des épisodes de températures estivales extrêmes –, plus-value paysagère, ombrage (protection contre les rayons UV) et

réduction du carbone atmosphérique (CO₂), détente, sentiment d'appartenance pour les gens du quartier ; en résumé, un tel arbre a des effets bénéfiques sur la santé et le bien-être humains. Sans parler des avantages, certes limités pour ce qui est des essences exotiques, que ce cèdre peut offrir à la faune locale, notamment les oiseaux, les insectes, et certains micromammifères (nourriture, gîte).

Ainsi, en plus de son caractère patrimonial, le cèdre de la rue du Colombier, abattu, et les plantations alentour participaient à maintenir le bien-être de la population, tout comme le faisaient les maisons 1900, construites en matériaux naturels, qui marquaient l'identité du quartier. Le futur immeuble anéantira ce sentiment, mais également imperméabilisera le sol avec son énorme parking en sous-sol, tout en participant à faire monter les températures lors des prochaines canicules.

Il y a quelques semaines, à la rue du Stand 36, un imposant marronnier d'Inde centenaire sis sur le parking de la Société de l'Arquebuse, a été abattu, sans aucune autorisation ! Son tronc atteignait quasiment 1 m de diamètre, sa couronne 18 m et sa hauteur était de 21 m. Est-ce admissible ? Comptez-vous faire quelque chose à ce propos ? Nous souhaiterions en être informés rapidement et vous en remercions d'ores et déjà.

Nos associations participent au jeu démocratique dans un but purement idéal et dans l'intérêt public. La législation ne faisant déjà pas de cadeau au patrimoine paysager et architectural, nous ressentons que nos missions sont bafouées lorsque nous constatons que les normes de protection de la nature et du patrimoine ne sont pas respectées.

Dans le cas qui nous occupe nous relevons d'une part que l'Office cantonal du patrimoine et des sites avait rendu un préavis défavorable concernant la démolition des cinq maisons 1900 de la rue du Colombier, mais celui-ci n'a pas été suivi. Nous nous étonnons

par ailleurs qu'aucune valeur de recensement ne soit attribuée à ces maisons (sur SITG), situées pourtant dans un environnement très sensible. D'autre part, nous nous demandons comment l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature a pu accepter l'abattage d'un cèdre centenaire, alors que ses missions officielles sont de « renforcer l'infrastructure écologique ainsi que le patrimoine arboré dans l'ensemble du territoire » et d'en « valoriser la dimension paysagère »⁴. Pour renforcer le patrimoine arboré du canton et atteindre le taux de canopée prévu par la future stratégie cantonale d'arborisation (30% de l'aire urbaine en 2070), ne faudrait-il pas en premier lieu respecter ce patrimoine et en interdire l'abattage ? Un jeune arbre planté met des dizaines d'années à remplacer dans tous ses effets bénéfiques un grand arbre abattu. C'est un fait éprouvé et évoqué à maintes reprises.

Nous souhaiterions vous rencontrer afin de pouvoir discuter de vive voix de ces dossiers importants. D'autre part, et d'ici notre rencontre future, nous vous serions reconnaissants de nous renseigner sur les PLQ qui ont été réexaminés et sur les résultats qui en ont découlé.

Nous vous remercions de votre attention à la présente lettre et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'État, à notre haute considération.

¹ Par manque de place, un paragraphe a été légèrement abrégé, indiqué par (...).

² Art. 15 Zones à bâtir : al. 1 Les zones à bâtir sont définies de telle manière qu'elles répondent aux besoins prévisibles pour les quinze années suivantes.

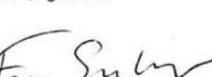
Art. 21 Force obligatoire et adaptation : al. 2 Lorsque les circonstances se sont sensiblement modifiées, les plans d'affectation feront l'objet des adaptations nécessaires. ³ Voir les articles :

www.rts.ch/info/suisse/10157192-contre-le-mitige-du-territoire-la-densification-a-aussi-ses-limites.html et www.tdg.ch/ce-morceau-de-geneve-est-le-km2-le-plus-peuple-de-suisse-417418774936

⁴ www.ge.ch/organisation/office-cantonal-agriculture-nature-ocean (OCAN, « nos missions »).

Pour Pro Natura Genève


Anne-Laure Pulfer Aebi
Secrétaire générale

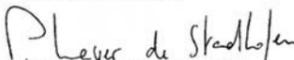

Fiore Suter
Responsable nature et territoire

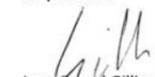
Pour Patrimoine suisse Genève


Pauline Nerfin
Co-présidente


Lionel Spicher
Co-président

Pour le WWF Genève


Philippe Meyer de Stadelhofen
Co-président


Jean-Pascal Gillig
Secrétaire général



La Fondation du patrimoine, qui sommes-nous ?

Créée en 1996, la Fondation est une organisation privée reconnue d'utilité publique, dont la vocation est la préservation de tous les patrimoines.

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, notre Fondation est le partenaire naturel des propriétaires, qu'ils soient des collectivités, des particuliers, des associations, qui se mobilisent pour rendre la France plus belle. Nos actions en faveur du patrimoine bâti sont durables et indissociables des paysages dans lesquels elles s'inscrivent, comme des emplois et du lien social qu'elles contribuent à créer. Levier d'attractivité territoriale, de développement économique et de cohésion sociale, le patrimoine est plus moderne que jamais et est présent au cœur de nos vies dans toute sa diversité.

Notre métier

Notre vocation première est de préserver le patrimoine non protégé, rural, artisanal et industriel, artistique et culturel, urbain, naturel, religieux, militaire et de faire revivre des bourgs et des centres-villes, des propriétés ou des édifices... Nous aidons tous les propriétaires, publics ou privés, afin que soit transmis aux générations futures ce que nous avons reçu en héritage.

Comment agissons-nous ?

Le territoire national se découpe en 21 délégations régionales. Ce maillage territorial



Maison de village après restauration à Habère-Lullin.

permet à nos mille bénévoles d'être présents finement dans tous les territoires, d'identifier les patrimoines à préserver et de mobiliser les leviers nécessaires. Ils sont accompagnés en région par des chargés de mission salariés, véritables chevilles ouvrières, qui aident les bénévoles dans ce travail immense. Nos leviers d'actions sont nombreux :

- Pour les propriétaires privés dont la résidence principale est sur le territoire français, nous pouvons octroyer un label, pour tout bien immobilier ou parc et jardin présentant un intérêt patrimonial et non protégé au titre des Monuments historiques. Ce label peut permettre de bénéficier de déductions fiscales et de subventions complémentaires pour des travaux de restauration extérieure.
- Nous aidons également les propriétaires publics (État et collectivités territoriales) ainsi que les associations à financer la restauration de leur patrimoine de proximité grâce au mécénat populaire et à l'apport possible de subventions et de mécénat. Pour cela, nous les accompagnons avec un soutien administratif, juridique, technique et de communication. L'appel aux dons permet une défiscalisation tant pour les dons en provenance de particuliers, que ceux de mécènes d'entreprise.
- La mission Patrimoine confiée à Stéphane Bern vient quant à elle aider le patrimoine en péril, quelle que soit son importance, qu'il soit protégé au titre des Monuments historiques ou non, grâce à un partenariat exemplaire avec la Française des Jeux que concrétise chaque année le Loto du patrimoine à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Une sélection d'édifices en péril est ainsi aidée de manière substantielle, à raison d'un projet emblématique par région et par an, ainsi qu'un projet par département français.
- Enfin, nous faisons bénéficier une sélection

d'édifices publics ou privés en les faisant candidater à nos différents appels à projets nationaux, soutenus par nos grands mécènes, sur des thématiques précises : attractivité touristique, insertion professionnelle dans les travaux, transmission des savoir-faire artisanaux, etc. Avec une mention toute particulière pour le patrimoine religieux français, pour lequel le président de la République vient de nous confier le soin de réaliser une collecte exceptionnelle, comparable à celle effectuée pour Notre-Dame

de Paris, dans le but de sauver dix mille églises en péril.

En Rhône-Alpes, grâce à l'action sans relâche de quatre-vingts bénévoles et trois chargés de mission, nous attribuons entre autres actions environ 120 labels par an et lançons 60 appels aux dons. Les financements réunis représentent plus de 4,5 millions d'euros, répartis entre toutes les entités déjà citées.

Marie-Sophie Frignet
Délégue régionale Rhône-Alpes



Évian-les-Bains, la buvette Cachat.

HAUTE-SAVOIE

Deux belles restaurations sur les rives du Léman

Résumé d'un entretien avec un délégué départemental de la Fondation du patrimoine.

Considérons maintenant le travail de la Fondation du patrimoine région Rhône-Alpes en Haute-Savoie. Et plus précisément deux restaurations qu'elle a effectuées, en m'inspirant de mon échange avec son délégué départemental, Robert Weber. C'est lui qui reçoit les demandes de subvention de la part des propriétaires de biens mobiliers ou immobiliers. « Ce type de requête, précise-t-il, peut être l'initiative d'un individu, d'un groupe, d'une commune ou encore d'une association. Condition : l'objet ne doit pas être inscrit et classé comme monument historique, mais doit faire partie de ce qu'on appelle le *petit patrimoine*. »

Mon choix s'est porté sur deux édifices, situés aux portes de Genève, qu'il est donc aisé pour nous de visiter.

Tout d'abord la **buvette Cachat** à Évian, conçue par Albert Hébrard et achevée en 1905, perle de l'architecture Art nouveau de l'arc lémanique. Carte de visite du lieu, elle jouxte la source du même nom et répond, avec le casino et l'hôtel Royal érigés peu après, à l'afflux et l'engouement touristique pour les thermes à la Belle Époque. Ce haut-lieu de contemplation visuelle, partout où se promène notre regard, ne correspond pas à l'idée que l'on se fait d'une buvette, synonyme à mes yeux de cantine ou de réfectoire. Ici, le sol est en mosaïque et la voûte majestueusement élevée. Le bois s'impose au fur et à mesure que l'on monte et il forme harmonieusement au sommet la courbe de la charpente. Quant aux premiers mètres, ils sont tout en vitres se terminant poétiquement en demi-cercles

floraux. La buvette ainsi que son campanile, lui aussi de style 1900, ont été maintenus et restaurés grâce au concours de la Fondation du patrimoine en 2021. Un appel de fonds local est lancé pour reconstruire encore des parties attenantes à l'édifice, aujourd'hui disparues.

Le **château de Ripaille**, à côté de Thonon-les-Bains, vaste édifice construit en 1434 par Amédée VIII de Savoie, est actuellement la propriété de la Fondation Ripaille. Choisi dans le cadre du Loto du patrimoine, pour un budget de 1,2 million d'euros, c'est, au dire du directeur, « le chantier du siècle ». Les travaux ont commencé par la toiture en 2019 – c'est sa quatrième rénovation depuis le XV^e siècle – et toutes les tuiles ont été remplacées par les mêmes en terre locale (Bardonnex), avant de s'attaquer aux charpentes sous-jacentes. Participent à ces frais colossaux la Fondation du patrimoine région Rhône-Alpes et le Ministère de la culture, bien sûr, le Conseil départemental de Haute-Savoie, la ville et agglomération de Thonon-les-Bains, mais aussi d'autres acteurs plus discrets, comme les visites touristiques et les célébrations de mariage.

Ainsi, ce fier manoir a su s'adapter au cours du temps. De demeure seigneuriale médiévale, elle s'est convertie en chartreuse jusqu'à la Révolution française, puis en domicile privé d'un industriel de la fin du XIX^e qui lui donnera ses quelques touches intérieures *Jugendstil*, pour finir cajolée par une fondation locale soucieuse de sa pérennité.

Lorenzo Romano

Le patrimoine a-t-il une frontière ?

Au fil des pages de ce dernier numéro de l'année 2023, nous plongeons dans le riche héritage patrimonial qui marque les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, limitrophes de notre canton. Chaque ligne révèle la passion et l'engagement de centaines de bénévoles et de professionnels dédiés à la préservation de notre histoire.

La Fondation du patrimoine de la région Rhône-Alpes démontre que, depuis sa création en 1996, elle s'érige tel un rempart infatigable pour protéger les trésors culturels. 80 bénévoles et 3 chargés de mission orchestrent ensemble des actions qui transcendent le simple acte de conservation. Ils décernent des labels et lancent des appels aux dons, actions qui pourraient inspirer à Genève des solutions inédites.

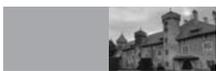
L'article consacré à La Frégate souligne l'émergence d'une architecture moderne à Thonon-les-Bains dans les années 1930 ainsi que l'effort collectif actuel des citoyens visant à sauver la villa de la démolition et montrant ainsi le pouvoir du patrimoine à transcender le temps. C'est ce qui ressort également des restaurations évoquées de la buvette Cachat à Évian-les-Bains et du majestueux Château de Ripaille. Ces projets, bien plus que des restaurations matérielles, incarnent la résilience d'une communauté unie par la volonté de pré-

server son passé, pour transmettre aux générations futures des édifices, témoins d'une époque révolue, gardiens de notre identité, méritant ainsi d'être chéris et protégés. Trop souvent encore, des contre-exemples – à l'instar du récent abattage médiatisé d'un cèdre centenaire et de la prochaine démolition de cinq maisons 1900 aux rues du Moléson et du Colombier à Genève – nous montrent que le chemin est encore long.

Que cette édition, à la veille de Noël, inspire une réflexion sur la valeur de notre patrimoine commun, peu importe qu'on soit enfant du pays de l'Ain, enfant de la Haute-Savoie ou enfant de Genève. Ce n'est qu'en unissant nos forces et nos connaissances collectives que cette immense mosaïque culturelle se construira, au moment où les peuples souffrent de l'établissement de frontières subjectives qui divisent au lieu de rassembler.

En cette période de l'Avent, nous vous souhaitons une fin d'année ouverte à la découverte du patrimoine de nos voisins aïnois et haut-savoyards et nous nous réjouissons de vous retrouver en 2024 pour construire ensemble de nouveaux liens.

Pauline Nerfin, Lionel Spicher
Coprésidence de Patrimoine suisse Genève



La Frégate

Pendant la période allant de 1920 à 1940, plusieurs jeunes architectes se sont installés à Thonon-les-Bains, apportant à la capitale du Chablais un renouveau de la pensée de bâtir. Formés à l'École des Beaux-Arts, à l'École spéciale d'architecture à Paris ou aux côtés d'architectes locaux, ils étaient à la fois au contact des tendances modernes, mais aussi en relation avec les techniques constructives classiques¹.

Ces architectes n'ont pas cherché à imposer une modernité radicale, ni à préserver une tradition figée. Au contraire, ils ont su allier continuité et modernité dans leurs réalisations. L'un des chantiers les plus emblématiques de cette époque a été la création du square Aristide Briand dans le centre-ville de Thonon. Ce projet était dans la continuité des travaux de percement de la rue Pasteur (1932-1933) et de la rue des Vieux Thononais (1920).

Cette période a vu l'émergence de nouveaux commerces, notamment un grand magasin (1930) détenu par le groupe Maus Frères (Manor), une librairie (1928, Pélissier), une imprimerie (1933, Dubouloz), un nouveau bureau de poste (1934) et une brasserie (1932, La Régence). En parallèle, des lotissements se sont développés autour du centre-ville, transformant d'anciens terrains agricoles en ensemble de villas individuelles, créant ainsi un découpage parcellaire similaire à la zone 5 (villas) du canton de Genève. Afin de répondre à un maximum de commandes, ces architectes n'étaient pas cantonnés à une écriture particulière, à l'instar de la production de l'architecte genevois Maurice Braillard (1879-1965) qui a su adopter à la fois une approche « régionaliste » pour la mairie-école d'Onex (1909) et une approche moderne pour la villa Gallay (1932).

Contrairement à une production architecturale dominée par une écriture régionaliste expressive, Félix Roy conçoit « La Frégate » dans une logique résolument moderne. Située au 72 de l'avenue du Général de Gaulle à Thonon-les-Bains, elle se distingue par sa géométrie implantée sur l'axe historique, autrefois connu sous le nom de route de Genève. Construite en 1933, cette villa arbore un toit-terrasse et une courbe qui lui confère un volume dynamique qui rompt avec la forme classique à deux pans des habitations de l'époque. Cette courbe sert de liaison entre les différents niveaux, générant une sorte de tourelle de circulation que l'on retrouve dans plusieurs réalisations de Félix Roy. Le dernier étage, conçu initialement comme un studio selon les plans de l'autorisation de construire (1932), évoque une vigie d'où l'on pouvait autrefois observer



La Frégate.

les navires voguant sur le lac Léman. Ce niveau sera finalement utilisé comme atelier d'architecture par Félix Roy lui-même.

Les caractéristiques modernes qui distinguent cet édifice sont les suivantes : une toi-

ture plate servant de terrasse, des acrotères au lieu d'avant-toits, un système de volets roulants intégré à la façade au lieu de volets battants et des ouvertures avec un format horizontal. Les façades sont dépouillées d'ornements, mais

présentent un épais crépi rugueux projeté. La villa La Frégate peut être rattachée au style dit « paquebot », inspiré de l'architecture navale comme en témoignent l'œil-de-boeuf disposé au-dessus de l'entrée faisant référence à un hublot, la cage d'escalier verticale, associée aux angles arrondis, similaires à la poupe des navires, les garde-corps en métal tubulaire typiques des paquebots transatlantiques, le toit-terrasse dénommé solarium qui renvoie aux passerelles-terrasses des paquebots, l'échelle menant au sommet. Tous ces éléments illustrent la passion de l'architecte pour la voile et donnent à l'architecture une dimension narrative unique, témoin d'un passé moderne.

Alors que la mairie de Thonon-les-Bains a donné son accord pour la destruction de La Frégate en raison de l'absence de protection patrimoniale, plusieurs centaines de citoyens s'opposent à cette décision. Les riverains ont pris l'initiative pour faire valoir leurs droits, en déposant un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, qui est en cours de jugement.

Aujourd'hui, lors d'une promenade sur les axes majeurs (routiers et ferroviaires) de la périphérie genevoise, il est difficile d'apprécier les qualités de l'architecture des nouveaux habitats groupés qui se répandent en détruisant, sans générer de qualité. Aujourd'hui, il est essentiel de se rappeler que dans la marine le rôle d'une frégate est de protéger les bâtiments précieux. De la même manière, il est crucial de préserver cette figure de l'architecture moderne et de la défendre contre toute tentative de démolition. La villa La Frégate incarne un patrimoine architectural unique qui mérite d'être préservé.

Marius Guillemot

¹ Parmi ces architectes, on peut citer : Jean-Joseph Crosa (1905-1978), ESA ; François Dupupet (1892-1955), DPLG ; Georges Monico (1896-1979) ; Maurice Novarina (1907-2002), DPLG ; Nicolas von der Ropp (1906-1962), ESA ; Louis Rouge (1896-1966) ; Max Vaudaux (1901-1945), DPLG ; Félix Roy (1901-1963). Il convient également de noter l'importance de l'architecte Louis Moynat (1877-1964), né à Moutier (BE) et installé à Thonon-les-Bains à partir de 1905.

Patrimoine des Pays de l'Ain, première fédération de France

Créée en 1965, la délégation de l'Ain des Vieilles Maisons françaises prendra rapidement son autonomie : dès 1966, elle devient Fédération départementale d'associations culturelles et patrimoniales, la première inaugurée en France.

Conservateurs du musée de Brou, des archives, Architectes des bâtiments de France, historiens... tous souhaitent contribuer à l'appel lancé par le ministre des Affaires culturelles. Avec André Chastel, André Malraux crée l'Inventaire général du patrimoine culturel français, le 4 mars 1964. La tâche à accomplir est immense et l'aide des bénévoles sollicitée. L'Ain fait figure de pionnier dans cette démarche. Dans chaque canton¹, la toute jeune association mobilise des bénévoles qui arpentent chaque village, chaque hameau, et effectuent les premières recherches archivistiques et documentaires. La méthodologie de recueil des informations est commune à tous : l'objectif est de publier ces données. De 1976 à 2016, ces publications ont concerné 41 des 43 cantons de l'Ain².

Forte de 130 associations, de son expérience et rôle structurant, Patrimoine des Pays de l'Ain initie des projets d'études et de sauvegarde³, sert de support, mutualise et fait converger les intérêts particuliers de ses membres. Son projet associatif s'articule au-

tour de 5 axes : fédérer, sauvegarder, inventer, publier, animer, sensibiliser, pour révéler à tous les qualités patrimoniales d'un territoire dont la richesse tient à sa diversité.

Entre plaine alluvionnaire et chaîne du Jura, étangs et forêts, fleuve et rivières, ce territoire a été le centre des stratégies de puissantes seigneuries pendant plusieurs siècles⁴. Ces particularités ont façonné les entités culturelles fortes de ses « pays » : Bresse, Dombes, Plaine de l'Ain et sa côtère, Revermont, Bugey Nord et Sud, Pays de Gex. Des galets gravés préhistoriques au développement de l'industrie⁵ ; des fermes de torchis, carons savoyards, galets, pisé ou pierre au Monastère royal de Brou... L'Ain possède de riches déclinaisons dans ses patrimoines ethnologique, monumental, artistique, historique, industriel, gastronomique...

Aujourd'hui, la fédération poursuit sa mission de publication. Paraîtront prochainement : *Les églises romanes de Bresse, Dombes et Plaine de l'Ain* ; *Les Moulins de l'Ain* ; *Les Sanatoriums du plateau d'Hauteville* ; *Tony Ferret, architecte*



Le château de Chenavel à Jujurieux, XIV^e siècle.

départemental. Nous proposons une formation pour permettre aux bénévoles de guider les visiteurs dans la découverte d'un site. Six visites révéleront des sites peu connus et la manifestation *L'Ain de château en château* donnera accès, le temps du week-end des 29 et 30 juin 2024, aux châteaux du secteur de Poncin. Nos journées de conférences-visites donneront à découvrir les mou-

lins et l'histoire de la seigneurie des Thoirs et Villars.

L'actualité du patrimoine aindinois est sur notre site www.patrimoine-des-pays-de-l-ain.fr, avec notre lettre d'information et la possibilité d'acquies nos publications et celles de nos adhérents.

Romain Piquet
Secrétaire général

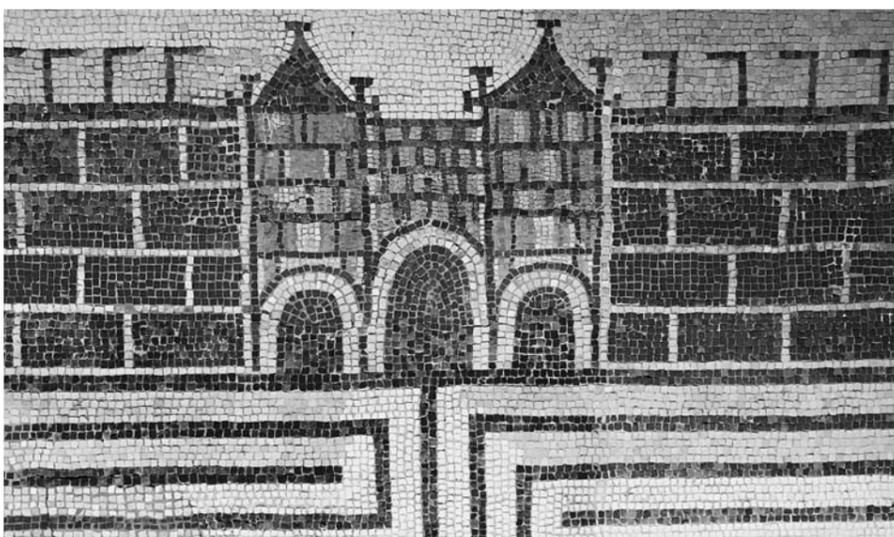
¹ Le canton français est une délimitation administrative pour laquelle est élu un conseiller qui siège au Conseil départemental. Leurs limites ont été modifiées en 2014.

² Ces publications s'intitulent *Richesses touristiques et archéologiques du canton de...*

³ Chantiers bénévoles et de réinsertion, le dernier est une grange bressane du XIV^e siècle (voir sur notre site www.patrimoine-des-pays-de-l-ain.fr rubrique « chantiers de sauvegarde ».)

⁴ Les Pays de l'Ain seront rattachés à la France en 1601, si ce n'est la Souveraineté de Dombes, qui restera autonome jusqu'en 1762. Sa capitale, Trévoux, est aujourd'hui le siège d'un Pays d'art et d'histoire.

⁵ L'Ain est aujourd'hui le premier département industriel français en nombre de salariés.



Villa Boscéaz, mosaïque romaine.



Église réformée Notre-Dame.

Excursion à Orbe

Pour la sortie de cet automne, Evelyn Riedener avait choisi de nous emmener à la découverte d'Orbe, ville souvent méconnue, pourtant chargée d'histoire...

Nous avons été accueillis à la villa romaine de Boscéaz par l'archéologue Yves Dubois, président de la Fondation Pro Urba, et son collègue Sylvain Gailloud. L'agglomération romaine «Urba» semble avoir déjà été mentionnée sur les listes d'étapes du réseau routier romain, sans que sa situation puisse être pourtant précisée. Toutefois le passage de l'Orbe, qui constitue un croisement de la Via Strata (Genève-Augst) et de la route qui mène de Lausanne vers Avenches et au-delà du Jura, permet de supposer l'importance de cet axe au moment où l'empereur Claude fait aménager les voies qui relient l'Italie à la Grande-Bretagne, nouvellement conquise (43 ap. J.-C.).

La Villa Boscéaz est elle-même située vers au nord de la ville. Le lieu est occupé vers 1300 av. J.-C. déjà par une communauté de paysans. C'est vers la fin du II^e siècle, sous le règne de Marc Aurèle, que s'édifie cette villa de vastes dimensions, dominant une terrasse orientée vers le sud-est et composée de deux parties distinctes construites selon un plan symétrique. Celle du sud, destinée à l'usage de la famille et celle du nord réservée aux visiteurs et aux occasions d'apparat. De part et d'autre : thermes, salles à manger, péristyles. Un temple dédié à Mithra vient compléter cet ensemble.

Les mosaïques qui ornaient les sols des différentes parties de ce palais sont d'une qualité remarquable. Huit d'entre elles sont visibles, protégées par des pavillons édifiés au fur et à mesure de leur dégagement (ces pavillons faisant peu à peu eux-mêmes l'objet de mises à l'inventaire). Les motifs de ces mosaïques, en rapport avec la fonction des espaces qu'ils ornaient, sont d'une variété étonnante, et pour certains, d'une finesse qui témoigne du statut, de l'éducation et de la richesse de leur commanditaire.

La suite de notre programme nous emmène au centre de la vieille ville d'Orbe pour une présentation de la très belle église réformée de Notre-Dame d'Orbe, dont la restauration est sur le point d'être terminée. En 1933 déjà, une grande campagne de restauration de cet édifice du XII^e siècle est entreprise par les architectes Gilliard et Godet de Lausanne. Les faux-marbres intérieurs, du XVII^e siècle, disparaissent au profit d'un décor néo-roman créé par Ernest Correvon, et les polychromies des décors sculptés sont mises au jour. On ajoute à cette occasion un sas d'entrée surmonté d'une tribune d'orgue.

Le chantier de la restauration qui s'achève a été ouvert en 2022, dix ans après la première mise à l'étude du projet. Outre la restructuration des techniques intérieures, il a notamment permis la réfection des façades, ainsi que le nettoyage des décors polychromes et des parements intérieurs. Le résultat est un espace néo-gothique d'une beauté étonnante, mis en valeur par la qualité de la lumière et la lisibilité des structures.

Les visites prévues pour l'après-midi, sous la conduite de Laurent Auberson, historien et archéologue, nous emmènent tout d'abord sur l'esplanade du château. Lieu chargé d'histoire et point stratégique, cette terrasse domine la plaine de l'Orbe et offre un panorama magnifique sur la chaîne des Alpes.

Du château des comtes Montfaucon-Montbéliard lui-même il ne reste qu'une tour ronde, vraisemblablement édifée vers 1230 dans le plan des fortifications destinées à assurer le contrôle des routes commerciales.

En redescendant la rue du Château vers la place du Marché nous arrivons sur la très belle Maison de ville de style lyonnais, à pilastres colossaux et sa fontaine à banneret de 1545. L'ensemble, dans la pierre jaune du Jura semble

illuminer la place d'une belle lumière dorée. Dans la Grand-Rue, notre guide nous fait découvrir quelques jolies cours à coursives gothiques qui nous replongent dans le tissu médiéval de cette petite cité. En revenant par la rue des Remparts qui longe l'arrière des belles maisons de la Grand-Rue, puis par la rue du Grand Pont nous atteignons la promenade Pierrefleur pour admirer au passage de beaux vitraux dans un ancien pensionnat pour jeunes filles de style Art nouveau dessiné en 1905 par l'architecte du château d'Ouchy, Francis Isoz.

Plus bas, situés le long de l'Orbe, les moulins Rod, exceptionnel exemple d'ensemble industriel dès la fin du XIX^e siècle. En 1891 la première centrale hydro-électrique y est mise en service fournissant l'énergie nécessaire au tramway qui relie Orbe à Chavornay et à toute autre industrie désireuse de s'installer dans les environs.

Remontant vers la ville par la pittoresque rue du Moulinet, l'on passe la première clinique orthopédique, créée en 1780 par Jean-André Venel, médecin précurseur et visionnaire dont l'organisation et les pratiques servent bientôt de modèle à d'autres institutions au-delà des frontières.

En suivant la rue Davall, une ancienne cure néoclassique est signalée comme étant la maison natale du réformateur Pierre Viret, autre personnage emblématique d'Orbe. Plus loin, dans la rue Centrale, l'ancien couvent des Clarisses fondé en 1426, remplacé par l'Hôtel des Deux-Poissons, est un témoin de la présence de la famille de Chalon et de son empreinte dans la ville. La boucle est bouclée et nous voilà déjà, à regret arrivés au terme d'une riche journée qui nous a fait traverser les âges.

Dominique Baud

Commande «XIX^e»



XIX^e. Un siècle d'architectures à Genève (1814-1914)
Une publication de Patrimoine suisse Genève (2020) sous la direction de Pauline Nerfin. 362 notices, 496 pages richement illustrées.

Je commande _____ ex.

Prix de vente public : 54.-

Membres : 48.-

PENSEZ-Y POUR NOËL !

| | |
|-----------------|-----------|
| Nom | Prénom |
| Adresse | |
| N° postal, lieu | |
| Profession | Courriel |
| Date | Signature |

J'adhère à Patrimoine suisse Genève

membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine* : minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-

membre de soutien 150.-

Je m'abonne à *alerte*

4 numéros (un an) pour 20.-

Coupon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3354, 1211 Genève 3

Visite

VISITE DE LA COLLECTION DU CREST À JUSSY, SAMEDI 10 FÉVRIER, DE 10 h 30 À 12 h

La Collection du Crest offre l'opportunité unique de parcourir le seul ensemble présenté au public d'œuvres retraçant l'évolution de l'école genevoise sur trois siècles et se donne pour mission de les faire (re)découvrir.

De la main de maîtres aussi renommés que Jean-Étienne Liotard, Jacques-Laurent Agasse, James Pradier ou Ferdinand Hodler, certaines œuvres voient aussi le jour dans des ateliers d'artistes moins réputés mais tout aussi méritants. Le dénominateur commun à cette grande diversité d'artistes est leur contribution à l'essor de l'art genevois et suisse, voire international pour certains. Chacun entretient par ailleurs une relation privilégiée avec la Cité de Calvin, qu'il y soit né, qu'il y ait étudié ou passé une partie importante de sa carrière. Il existe par ailleurs de nombreux liens entre tous ces artistes, qu'ils soient professionnels ou familiaux. Barthélemy Menn, professeur aux Beaux-Arts pendant plus d'un demi-siècle, a ainsi eu pour élèves quantité d'entre eux dont Auguste Baud-Bovy et Ferdinand Hodler.

Présentée chronologiquement, la collection retrace l'histoire de l'art à Genève depuis le XVIII^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle et s'articule essentiellement autour du lac et des montagnes environnantes. Des vues du Léman – les plus nombreuses – côtoient des scènes du Valais. La collection réunit aussi un ensemble de figures et de nus, des natures mortes ainsi que quelques sujets historiques.

Philippe Clerc

Visite sous la conduite de Philippe Clerc, historien de l'art et curateur. Evelyn Riedener, membre du comité de Patrimoine suisse Genève, détaillera quelques bâtiments représentés sur certains tableaux. **Visite réservée aux membres de Patrimoine suisse Genève, sur réservation à info@patrimoinegeneve.ch ou par téléphone, 25 personnes maximum (participation : 10.- par personne).**

Adresse :
route du Château-du-Crest 40, 1254 Jussy

Patrimoine suisse
Genève
vous adresse ses
meilleurs vœux
pour
2024

alerte

Paraît 4 x l'an
Éditrice Patrimoine suisse Genève,
section genevoise de Patrimoine suisse
Coprésidence Pauline Nerfin, Lionel Spicher
Membres : 760

Rédaction Isabelle Brunier, Claire Delaloye Morgado
Ont collaboré à ce numéro
Dominique Baud, Philippe Clerc, Marie-Sophie Frignet,
Marius Guillemot, Romain Piquet, Lorenzo Romano

Avec le soutien de la République et canton de Genève

Secrétariat Case postale 3354, CH-1211 Genève 3
tél. 022 786 70 50. info@patrimoinegeneve.ch
Compte PostFinance 12-5790-2
Graphisme Pierre Lipschutz, promenade.ch
Imprimé sur papier 100% recyclé
Molésion Impressions, Meyrin
© 2023, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch
www.patrimoinesuisse.ch

Prochaine parution : printemps 2024
Délai rédactionnel : 31.1.2024